

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

Par M. le Maire

ID : 040-214003105-20251201-DELIB25_062-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
19 novembre 2025

Date d'affichage :
19 novembre 2025

Objet

N° 25.11.25 – 062
Subvention au Comité des Landes
de la Ligue Nationale contre le
Cancer

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Isabelle MAINPIN, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Delphine ALLEGRE donne procuration à Elisabeth DA SILVA – Hélène GUIRLE donne procuration à Pascal SCHWINDOWSKY - Aurélie SOUBESTE donne procuration à Olivier PEANNE – Florian DEYGAS donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Considérant que les fonds récoltés par la Commune de Soustons durant les opérations Octobre Rose et Movember, organisées aux mois d'octobre et novembre 2025, le 19 octobre 2025 pour la Soustonnaise en Liberté, et le 16 novembre 2025 pour le Bike & Run, sont à reverser au Comité des Landes de la Ligue Nationale contre le Cancer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le versement de la somme de 10 604 € au Comité des Landes de la Ligue Nationale contre de Cancer ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en rapport avec la présente.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 1.12.25

Mme Le Maire,



Soustons, le 27 novembre 2025,
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL.

